

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D310

Séance du 26 janvier 2012 - Convocation du 19 janvier 2012

Compte rendu affiché le 3 février 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mlle COIN, Mme BARTHOD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** constitue un élément important dans le fonctionnement des collectivités territoriales. À cette occasion, sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière. Il s'agit d'une première étape du cycle budgétaire. C'est également un élément de communication financière de la commune. La tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire** est prévue dans les textes et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales qui le rend obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce **Débat d'Orientation Budgétaire** permet à l'assemblée délibérante :

- ↳ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ↳ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur suffisamment précise doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Pour l'exercice budgétaire 2012, le débat permet de faire le point sur les prévisions de la commune en matière d'investissements. Par ailleurs, une orientation volontariste est affirmée sur la réduction de certaines dépenses de fonctionnement ainsi qu'une politique fiscale de maintien en l'état de la pression exercée sur les contribuables seront également évoqués.

La Commission des Finances du 18 janvier 2012 a permis de faire le point sur le contexte économique et financier, la situation financière de la collectivité (endettement, fiscalité, autofinancement...) et la présentation des projets prioritaires en matière d'investissements. Une note a été adressée aux Conseillers Municipaux afin de préparer le **Débat d'Orientation Budgétaire**.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Commission des Finances du 18 janvier 2012,
- CONSIDERANT que pour l'information de conseillers, la loi a prévu l'organisation d'un **Débat d'Orientation Budgétaire** dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,
- **PREND ACTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au budget primitif de l'exercice 2012.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 26 janvier 2012  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/01/2012
- Publication ou affichage le 30/01/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 janvier 2012  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.